



Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tenue le **17 juin 2025** au Centre de services scolaire situé au 102, rue Jacques-Cartier à Gaspé et via la plateforme Microsoft Teams. La rencontre est présidée par madame Julie Pariseau, présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Patricia Banville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur J. Antonio Blouin (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Frédéric Côté (administrateur, vice-président)	<input type="checkbox"/>
Madame Pascale Déry (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Chantal Dufort (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Katia Gagnon (administratrice, membre non-votant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Guy Giroux (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Félix Guay-Vachon (administrateur)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Claudie Malouin (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Carline Minville (administratrice)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Yves Marcotte (secrétaire général)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Julie Pariseau (présidente)	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Steven Richard (directeur général adjoint par intérim)	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Roussy (administratrice)	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Synnott (directrice générale)	<input checked="" type="checkbox"/>

INVITÉS :

1.0 GÉNÉRAL

1.1 Ouverture de la réunion et constatation du quorum

La réunion est ouverte sous la présidence de madame Julie Pariseau, présidente. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulière et valablement ouverte.

1.2 Présidence et secrétariat de la rencontre

La présidente, madame Julie Pariseau, agit à titre de présidente de la rencontre et monsieur Yves Marcotte agit à titre de secrétaire.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Pariseau fait la lecture de l'ordre du jour.

CA-2506-049

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par, monsieur J. Antonio Blouin, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.4 Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est signalé à cette séance.

1.5 Calendrier des rencontres 2025-2026 du conseil d'administration

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement sur les « Règles de fonctionnement du conseil d'administration » lors de la séance du 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de planifier les séances publiques du conseil d'administration ainsi que les rencontres de travail pour la prochaine année scolaire (2025-2026);

CA-2506-050

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Claudie Malouin, **ET APPUYÉE** par, monsieur Guy Giroux, il est résolu à l'unanimité, d'adopter le calendrier des séances publiques du conseil d'administration (séances ordinaires) ainsi que les rencontres de travail pour l'année 2025-2026.

Que dès son adoption par le conseil d'administration, le calendrier des séances régulières pour l'année 2025-2026 soit diffusé sur le site WEB du Centre de services scolaire.

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025-2026

- | | | |
|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Mardi 2 septembre 2025 | – rencontre de travail 17 h 30 | – séance publique 18 h 30 |
| 2. Mardi 21 octobre 2025 | – rencontre de travail 17 h 30 | – séance publique 18 h 30 |
| 3. Mardi 16 décembre 2025 | – rencontre de travail 17 h 30 | – séance publique 18 h 30 |
| 4. Mardi 13 janvier 2026 | Concours démocratie scolaire | |
| 5. Mardi 17 février 2026 | – rencontre de travail 17 h 30 | – séance publique 18 h 30 |
| 6. Mardi 17 mars 2026 | – rencontre de travail 17 h 30 | – séance publique 18 h 30 |
| 7. Mardi 28 avril 2026 | – rencontre de travail 17 h 30 | – séance publique 18 h 30 |
| 8. Mardi 16 juin 2026 | – rencontre de travail 17 h 30 | – séance publique 18 h 30 |

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

Puisque le document a été rendu disponible dans les délais prescrits, la présidente est dispensée de la lecture du procès-verbal.

CA-2506-051

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Claudie Malouin, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Suivi au procès-verbal :

La directrice générale, madame Josée Synnott mentionne que la Fédération des centres de services scolaires a tenu son assemblée générale annuelle le 5 juin dernier. La fédération a présenté son plan d'action pour la prochaine année.

La direction générale fait un retour sur le vernissage de l'artiste Mathieu l'Heureux-Roy dont l'exposition a pris fin récemment. La prochaine artiste à exposer au centre administratif est madame Isabelle Turbide. Le vernissage se tiendra le 18 juin.

Madame Josée Synnott informe également les membres du conseil que plusieurs écoles ont débuté les modifications au code de vie de leurs établissements en raison de l'interdiction des cellulaires à l'école prévue à la prochaine rentrée et le vouvoiement qui entrera en vigueur en janvier 2026.

1.7 Compte-rendu du comité de vérification

Le président du comité de vérification, monsieur Félix Guay-Vachon, informe les membres du conseil que le comité a tenu deux rencontres. La rencontre du 14 mai dernier portait sur la mise à jour budgétaire. La rencontre du 4 juin portait sur les règles de répartition.

1.8 Compte-rendu du comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.9 Compte-rendu du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a été tenue.

1.10 Période de questions du public

Aucune question du public

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.1 Diagnostic organisationnel

Madame Josée Synnott présente aux membres du conseil le bilan des actions réalisées suite aux recommandations émanant du diagnostic organisationnel.

2.2 Plan d'engagement vers la réussite – bilan sommaire

La directrice générale dresse un bilan sommaire des activités liées au plan d'engagement vers la réussite.

3.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Aucun point

4.0 SERVICE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES ÉDUCATIFS COMPLÉMENTAIRES

Aucun point

5.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point

6.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

6.1 Révision budgétaire du 31 mars 2025

ATTENDU QUE l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'obligation d'adopter un budget et ses mises à jour en cours d'exercice;

ATTENDU QUE le budget 2024-2025 a été adopté par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs à sa séance du 24 octobre 2024;

ATTENDU QUE le budget initial, tel qu'adopté au 30 septembre 2024, présentait un déficit anticipé de **1 298 782 \$**;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a demandé un effort budgétaire visant à réduire ce déficit à **921 268 \$**, soit une réduction attendue de **377 514 \$**;

ATTENDU QUE la mise à jour budgétaire du 31 mars 2025 révèle un déficit révisé de **1 538 948 \$**, soit un écart de **617 680 \$ par rapport à la cible ministérielle**;

ATTENDU QUE l'exercice de validation des disponibilités financières **n'a pas permis de démontrer que des économies de coûts pouvaient être dégagées**, confirmant ainsi les contraintes réelles sur les charges;

ATTENDU les principaux facteurs ayant contribué aux écarts, notamment :

- la révision à la baisse de certaines subventions (clientèles FGA et FP, grève, compressions MEQ) ;
- les ajustements de dépenses liés à la pénurie de main-d'œuvre, à l'offensive construction, aux rétroactivités salariales et aux mesures non utilisées ;
- les écarts de revenus d'intérêts, de location et de scolarité ;
- les pressions sur les dépenses de transport, de salaires et d'entretien;

ATTENDU QUE la mise à jour budgétaire a été présentée et discutée lors de la rencontre du **comité de vérification tenue le 14 mai 2025**;

ATTENDU QUE des efforts seront déployés d'ici la fin de l'exercice afin d'équilibrer les revenus et les dépenses, tout en maintenant l'offre de services;

CA-2506-052

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Guy Giroux, **ET APPUYÉE** par, madame Pascale Déry, il est **RÉSOLU** :

- d'accepter le dépôt de la mise à jour budgétaire au 31 mars 2025.

7.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point

8.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs doit se conformer aux dispositions de la **Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1)** et aux directives de l'**Autorité des marchés publics (AMP)**;

ATTENDU QUE la politique actuelle nécessitait une révision afin d'y intégrer les meilleures pratiques, les recommandations de conformité, ainsi que les modifications réglementaires récentes;

ATTENDU QUE la version révisée de la politique vise à assurer une gestion contractuelle équitable, rigoureuse, transparente et conforme aux principes de saine gouvernance;

ATTENDU QUE le projet de politique actualisé a fait l'objet d'une consultation auprès des directions des unités administratives et des directions d'établissements;

ATTENDU QU'après analyse juridique et administrative, la direction du service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire recommande son adoption;

CA-2506-053

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu :

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adopte la version révisée de la **Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction** du Centre de services scolaire du CSSCC;

QUE la présente politique entre en vigueur à compter de son adoption;

QUE la direction du service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire soit mandatée pour assurer la diffusion, l'implantation et le suivi de ladite politique, conformément aux dispositions prévues.

8.2 Prix des aliments aux cafétérias d'école pour l'année 2025-2026

ATTENDU les récentes consultations effectuées auprès de la direction de l'école C.-E.-Pouliot en lien avec la tarification des services alimentaires pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU la recommandation formulée par le concessionnaire du service alimentaire en fonction de l'évolution des coûts d'opération;

ATTENDU la nécessité d'assurer la qualité et la pérennité du service alimentaire offert aux élèves et au personnel;

CA-2506-054

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, monsieur Félix Guay-Vachon, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est résolu :

- **QUE** les prix pour un repas complet servi aux élèves et au personnel soient respectivement majorés à 9,25 \$ pour les élèves et à 11,50 \$ pour le personnel pour l'année 2025-2026;
- **QUE** soit approuvée la liste de prix des aliments à la carte, conformément au document ci-joint SRM2425-001, version 1, en date du 17 juin 2025 et que cette dernière soit respectée pour l'année 2025-2026.

8.3 Actes d'établissement des écoles et des centres 2025-2026

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque école soit établie par un acte d'établissement déterminé par le centre de services scolaire, précisant son nom, ses ordres et niveaux d'enseignement, les immeubles mis à sa disposition et les autres caractéristiques essentielles à son fonctionnement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique précise la mission des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, lesquels doivent également faire l'objet d'un acte d'établissement;

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique prévoit que le comité de parents soit consulté avant toute modification ou adoption d'un acte d'établissement;

ATTENDU QUE la Loi sur l’instruction publique encadre la modification d’un acte d’établissement d’un centre, notamment en lien avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU que les actes d’établissement proposés pour l’année 2025-2026 reflètent fidèlement l’organisation des services éducatifs du CSSCC;

CA-2506-055

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Pascale Déry, **ET APPUYÉE** par, madame Carline Minville, il est résolu **QUE** le conseil d’administration du **Centre de services scolaire des Chic-Chocs** adopte les **actes d’établissement des écoles et des centres** relevant de sa compétence pour l’année scolaire **2025-2026**, tels que présentés et déposés lors de la présente séance.

8.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028

ATTENDU que l’article 211 de la Loi sur l’instruction publique prévoit que chaque centre de services scolaire doit établir, annuellement, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU que ce plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d’éducation des adultes, le nom, l’adresse et les locaux mis à sa disposition, l’ordre d’enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d’accueil ainsi que les prévisions d’effectifs scolaires pour la durée du plan;

ATTENDU que l’article 193 de la Loi sur l’instruction publique stipule que le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d’établissement;

ATTENDU que les consultations requises ont été dûment réalisées auprès des municipalités concernées et du comité de parents;

ATTENDU que le plan triennal proposé reflète fidèlement les besoins réels et projetés du territoire du CSSCC;

CA-2506-056

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Claudie Malouin, **ET APPUYÉE** par, madame Patricia Banville, il est résolu **QUE** le conseil d’administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adopte le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2025-2026 à 2027-2028, tel que présenté à la présente séance.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Aucun point

10.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Aucun point

11.0 INFORMATION ET CORRESPONDANCE

11.1 Nouvelles et correspondance de la présidence

Madame Julie Pariseau, présidente du conseil d'administration, prend la parole afin de remercier les membres pour leur collaboration au cours de la dernière année scolaire. Elle souligne l'importance du travail accompli collectivement dans un contexte marqué par des enjeux importants pour le réseau de l'éducation. Elle annonce ensuite qu'elle quittera ses fonctions de présidente du conseil d'administration ainsi que son poste de membre parent au sein du conseil, et ce, à compter de septembre prochain lors de la séance du 2 septembre prochain. Elle exprime sa reconnaissance envers les membres, la direction générale et l'ensemble du personnel du Centre de services scolaire des Chic-Chocs pour leur engagement envers la réussite éducative. Les membres du conseil prennent acte de cette annonce avec émotion et remercient madame Pariseau pour son implication, sa rigueur et son leadership tout au long de son mandat.

La présidente, madame Julie Pariseau, dépose une motion de félicitations.

MOTION DE FÉLICITATIONS AU PERSONNEL ET AUX ÉLÈVES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ATTENDU que l'année scolaire 2024-2025 a été marquée par l'engagement, la résilience et la mobilisation de l'ensemble des membres du personnel du Centre de services scolaire des Chic-Chocs;

ATTENDU que les élèves, de tous les niveaux, ont démontré des efforts constants, une volonté d'apprendre et une ouverture au développement personnel et collectif;

ATTENDU que le personnel a su incarner, dans son action quotidienne, les valeurs de bienveillance, d'excellence et de collaboration, contribuant directement à la réalisation des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du CSSCC, à savoir :

- **Favoriser la réussite éducative de tous les élèves**, en assurant un accompagnement adapté et équitable;
- **Créer des milieux de vie sains, bienveillants et sécuritaires**, favorisant le sentiment d'appartenance et le développement global;
- **Renforcer les capacités professionnelles et organisationnelles** pour soutenir efficacement la mission éducative;
- **Mobiliser la communauté éducative autour d'une vision commune de la réussite**;

ATTENDU que cette réussite collective témoigne de la qualité et du dévouement du personnel, ainsi que du dynamisme et de la motivation des élèves;

CA-2506-057

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE par, monsieur Guy Giroux, **ET APPUYÉE** par, madame Chantal Dufort, il est résolu, à l'unanimité :

- **QUE** le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs adresse ses plus sincères félicitations à tous les élèves pour leur cheminement et leur persévérance, de même qu'à l'ensemble du personnel pour leur contribution essentielle à la réalisation de la mission éducative et des orientations du Plan d'engagement vers la réussite;
- **QUE** cette motion soit consignée au procès-verbal et communiquée officiellement dans l'ensemble des établissements du CSSCC.

11.2 Nouvelles et correspondance de la direction générale

La direction générale souligne que la présente semaine marque la fin de l'année scolaire 2024-2025. Elle tient à adresser un bravo sincère à l'ensemble du personnel, aux directions d'établissement, aux élèves et aux membres du conseil d'administration pour leur engagement soutenu tout au long de l'année. Elle exprime sa reconnaissance pour les efforts déployés dans un contexte exigeant et rappelle l'importance du travail accompli collectivement au service de la réussite éducative et du bien-être des élèves.

11.3 Nouvelle du comité de parents

Madame Chantal Dufort, représentante du comité de parents, informe les membres du conseil que le comité a récemment saisi la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) afin d'obtenir un avis sur les difficultés récurrentes à atteindre le quorum lors de leurs rencontres. Elle indique que la Fédération a proposé un nouveau libellé à intégrer au règlement de régie interne du comité, dans le but de clarifier et d'assouplir les règles relatives au quorum, tout en respectant les principes de légitimité démocratique et de fonctionnement efficace.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12.1 Aucune question du public

13.0 FIN DE LA RENCONTRE

13.1 Levée de la rencontre

CA-2506-058

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE par, madame Patricia Banville, **ET APPUYÉE** par, madame Claudie Malouin, il est résolu de lever la séance.

Il est 20 h 50.

Julie Pariseau
Présidente de la rencontre

Yves Marcotte
Secrétaire général